

## Communiqué de presse

Paris, le 11 juillet 2018

# LANCEMENT DE PRO-REFEI, LE PROGRAMME DE FORMATION DU REFERENT ENERGIE DANS L'INDUSTRIE

Le Programme PRO-REFEI vise à former 3 000 référents énergie dans l'industrie d'ici fin 2020, via notamment un accompagnement individuel personnalisé. La gouvernance du Programme est assurée par un Comité de Pilotage composé de représentants du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Direction générale de l'énergie et du climat), de l'ATEE (Porteur), de l'ADEME, d'EDF (financeur), de Total Marketing France (financeur). Les coûts pédagogiques seront financés par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)<sup>1</sup>, à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres<sup>2</sup>, dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN).

## Le constat

L'industrie en France représente 19% de la consommation énergétique. Selon le secteur industriel, l'énergie peut représenter jusqu'à 30% des coûts de fabrication, sachant que des économies substantielles peuvent être réalisées (au moins 17% sur la facture énergétique suite à un audit énergétique dans une entreprise sur deux).

**Il faut noter que 80% des personnes en charge de l'énergie (c'est-à-dire ceux qui ont une mission de référent énergie) dans l'entreprise déclarent ne pas avoir suivi de formation initiale ou continue en lien avec l'énergie, c'est un réel frein pour mettre en place des économies d'énergie significatives.**

## Les objectifs du Programme PRO-REFEI

- Former les personnes en charge de la gestion de l'énergie dans les entreprises pour en faire de véritables référents énergie qui seront à même de concevoir, mettre en place et coordonner des actions permettant d'améliorer la performance énergétique de leurs sites.
- Créer un réseau de référents énergie qui auront accès notamment aux retours d'expérience de l'ensemble de la communauté et à une veille technique et réglementaire, etc.

## La formation PRO-REFEI

Le Programme propose un parcours de formation multimodal comprenant :

- Un parcours obligatoire :
  - ½ journée de formation à distance pour les bases (MOOC)
  - 2 journées de présentiel collectif
  - 2,5 journées d'accompagnement individuel personnalisé
  - un tutorat tout au long du parcours
- Un parcours optionnel via des modules complémentaires

<sup>1</sup> Dans la limite des plafonds fixés par le Programme et à condition que le stagiaire réalise les parcours en totalité.

<sup>2</sup> En savoir plus sur les Programmes CEE : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmes-daccompagnement>



Programme financé par :



## La cible


Le Programme est ouvert aux salariés des entreprises des filières industrielles, selon les dispositions de la convention PRO-REFEI, ayant en charge la compétence « énergie » dans l'entreprise ou souhaitant l'acquérir. Sont notamment concernés les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

La première session de MOOC débute le 4 septembre 2018 sur la plateforme Fun  
Pour toute inscription ou information : [prorefei@atee.fr](mailto:prorefei@atee.fr)

**A propos de l'ATEE :** L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SMEEn, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

[www.atee.fr](http://www.atee.fr)  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)

**A propos de l'ADEME :** L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

### Contacts presse :

- ATEE : 01 46 56 91 43 / [prorefei@atee.fr](mailto:prorefei@atee.fr)
- ADEME : 01 58 47 81 28 / [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)



Programme financé par :

